



ASTHME CONTRÔLÉ

Mots clés : Évaluation, Asthme contrôlé, Recommandations, Critères

L'appréciation du contrôle de sa maladie asthmatique peut s'évaluer grâce aux recommandations de prise en charge de l'asthme :

L'asthme est contrôlé si tous les critères suivants sont remplis :

- ▶ Aucun symptôme diurne comme un souffle court, une toux, une respiration sifflante, une gêne respiratoire ou autres,
- ▶ ou au maximum 2 symptômes par semaine passée.
- ▶ Aucune limitation des activités.
- ▶ Aucun symptôme et réveil nocturne.
- ▶ Aucun recours au traitement bronchodilatateur (ex Ventoline® ou salbutamol) de secours (en plus du traitement habituel),
- ▶ ou recours à un bronchodilatateur au maximum deux fois par semaine.
- ▶ Vous avez une fonction respiratoire normale quantifiée par un DEP (Débit Expiratoire de Pointe au Peak-flow ou au Pico®) ou un VEMS (Volume Expiratoire Maximal en 1 Seconde).
- ▶ Aucune exacerbation.

L'exacerbation se définit par une recrudescence progressive d'un ou plusieurs symptômes cités comme un souffle court, une toux, une respiration sifflante, une sensation d'oppression et se caractérise par une diminution du DEP ou de VEMS.